



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION, Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Laurent CLÉMENT

Date de convocation : 21 août 2018	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 21 août 2018	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le projet éolien de la SAS centrale éolienne de la Bénitière à Pressac et Mauprévoir.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Délibérations

1. Avis du conseil sur le projet du Parc éolien des grandes brandes à Pressac par IEL EXPLOITATION 54
2. Avis du conseil sur le projet de la Ferme éolienne de Mauprévoir par la SAS SERGIES
3. Avis du Conseil sur le projet éolien de la SAS centrale éolienne de la Bénitière à Pressac et Mauprévoir
4. Demande d'approbation du rapport annuel de la communauté de communes Vienne et Gartempe
5. Etude des devis de l'entreprise Arlaud - Iribarren concernant la voirie communale

Questions diverses

- Eolien
- Chemin rural de Corigné
- Logements communaux
- Travaux bâtiments
- Fleurissement communal
- Plan d'eau
- Vide grenier
- Pétition
- Sécurité incendie
- Subvention départementale

DELIBERATION 2018-46 : Avis du Conseil sur le projet éolien des grandes brandes à Pressac par IEL Exploitation 54

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Pressac.

Le projet est constitué de 4 éoliennes d'une hauteur totale de 150m en bout de pale et d'une puissance de 2MW ; soit une puissance totale maximum de 9.6MW et d'un poste de livraison.

La commune de St Martin L'Ars étant comprise dans un rayon de 6km du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

L'enquête publique a eu lieu du 25 juin au 27 juillet 2018 à la mairie de Pressac. La commune de Pressac s'est positionnée favorablement au projet.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Par 6 voix contre, 1 voix pour et 4 abstentions

- **De donner un avis défavorable** pour le projet éolien des grandes brandes sur la commune de Pressac par IL Exploitation 54

DELIBERATION 2018-47 : Avis du Conseil sur le projet éolien de la ferme éolienne de Mauprévoir par la SAS Sergies

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Mauprévoir.

Le projet est constitué de 5 éoliennes d'une hauteur maximale 150m d'une puissance de 2.4MW ; soit une puissance totale maximum de 12MW et d'un poste de livraison.

La commune de St Martin L'Ars étant comprise dans un rayon de 6km du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

L'enquête publique a lieu du 1^{er} octobre au 3 novembre 2018 à la mairie de Mauprévoir.

Les membres du Conseil Municipal remarquent que le projet se situe proche du site de l'Abbaye de La Réau et des hameaux de la commune de Saint Martin L'Ars.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

Par 10 voix contre et 1 abstention

- **De donner un avis défavorable** au projet éolien de la ferme éolienne de Mauprévoir par la SAS Sergies

DELIBERATION 2018-48 : Avis du Conseil sur le projet éolien de la SAS Centrale éolienne de la Bénitière à Pressac et Mauprévoir

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur les communes de Pressac et Mauprévoir.

Le projet est constitué de 6 éoliennes (5 à Pressac et 1 à Mauprévoir) d'une hauteur de 184m maximum en bout de pale, d'une puissance de 3.6 MW maximum ; soit une puissance totale maximum de 21.6MW et de 2 postes de livraison.

La commune de St Martin L'Ars étant comprise dans un rayon de 6km du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.

L'enquête publique aura lieu du 20 aout au 21 septembre 2018 à la mairie de Pressac et de Mauprévoir.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

Par 6 voix contre et 5 abstentions

- **De donner un avis défavorable** au projet éolien de la SAS Central éolienne de la Bénitière sur les commune de Pressac et Mauprévoir

DELIBERATION 2018-49 : Demande d'approbation du rapport annuel de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2017 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De valider** le rapport annuel de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

DELIBERATION 2018-50 : Etude des devis de l'entreprise Arlaud-Iribaren concernant la voirie communale

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis des entreprises Arlaud-Iribarren, STPR et la Colas concernant la voirie communale.

Il s'agit de travaux liés aux voies communales Le Peux, Fontaine et rue des tilleuls pour une accessibilité handicapé.

	STPR	Arlaud Iribarren	Colas
Le Peux	17 690.25€	11 412.25€	22 110.30€
Fontaine	6 478.00€	3 986.60€	10 040.00€
Rue des Tilleuls	771.00€	1 578.08€	1 842.50€
Total HT	24 939.25€	16 976.93€	36 060.25€
Total TTC	29 927.10€	20 372.32€	43 272.30€

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** le devis de l'entreprise Arlaud-Iribarren pour un montant total de 16 976.93€HT soit 20 372.32€ TTC

COMPTE RENDU DES ECHANGES A CE SUJET :

M. Nathalin CLEUET informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Vienne et Gartempe va mettre du patas au niveau des routes de Vilaigre, Bars, La Frincardière, La Robinerie, La Brunetière, Le Remigeoux, Combes. Les travaux sont prévus pour la semaine du 20 au 25 septembre.

Le problème d'écoulement des eaux de pluie à Chez Piquet et Pique Fesse sera programmé en fonction de leur finance.

Questions diverses

- Eolien

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'opérateur éolien Eurocape New Energie prospecte sur la commune pour de nouvelles implantations d'éoliennes. Il porte ses

investigations sur 3 secteurs sur la commune, une au nord-est entre Bars et Fleurasant, une au sud et une dernière au nord-ouest.

Concernant le projet de l'opérateur Volkswind et de l'installation de 3 éoliennes sur St Martin L'Ars, Monsieur le Maire précise qu'il a peu de contact et pas d'éléments sur l'évolution de ce projet. Un courrier lui a été adressé pour une demande d'attestation de conformité au code de l'urbanisme ; seuls les services de la DDT ont la compétence en la matière ; telle est la réponse qui leur a été transmise.

Concernant les perturbations hertziennes liées à l'éolien pour la réception des chaînes de télévision : Monsieur le Maire déplore que cela ne rentre pas dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement mais dans le cadre du code de la construction et de l'habitation. Ce n'est donc pas la préfecture qui doit intervenir mais le Conseil supérieur de l'audiovisuel et ce, aux frais du contribuable si l'opérateur d'éolien ne veut pas prendre en charge la réparation.

A ce sujet l'entreprise Greensolver sous-traitant du propriétaire du parc des Courtibeaux, M. John Laing, après demande de Monsieur le Maire fait état du dépôt de 9 formulaires de réclamation dont le traitement de 4 est actuellement en cours.

Eolien toujours : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Philippe Rose, maire d'Adriers, déplore, dans un courriel envoyé aux maires de la CCVG, l'attitude de l'opérateur Volkswind ainsi que la décision du commissaire enquêteur. L'implantation d'autres éoliennes sur sa commune malgré l'avis défavorable de son conseil municipal lui semble totalement incompréhensible.

Le maire de St Martin L'Ars répond que le Conseil Municipal est souverain et son avis doit être respecté.

- Logements communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les logements de la cure sont loués. Le T4 au-dessus du multiservices le sera prochainement. Il faut prévoir la pose d'un autre compteur d'eau avant la location en octobre. L'appartement T3 qui jouxte la mairie reste à louer.

- Travaux bâtiments

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux prévus à l'église se feront en 2019.

La communauté paroissiale demande s'il est possible d'éclairer l'entrée de l'église pour pouvoir accéder au compteur se situant à la sacristie.

L'entreprise MPS sera contactée pour une proposition.

Il est demandé par ailleurs de repeindre la porte de l'église.

L'entreprise MPS doit intervenir pour déposer les radiateurs et poser de nouveaux convecteurs au multiservices ; créer une évacuation pour l'installation d'un lave-linge dans le local d'entretien ; changer les blocs de secours au restaurant le Martin Pêcheur ; transposer le chauffe-eau du logement locatif qui se situe actuellement dans la cave de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été posé une alarme et une lumière extérieure à l'atelier communal pour renforcer la sécurité contre le vol.

Les agents techniques ont retiré le bardage en tôle sous le préau du logement locatif, taillé le laurier et éliminé le lierre sur une pilastre.

M. Edmond BERNARD demande si le cimetière pouvait être nettoyé surtout dans la perspective de la Toussaint.

Il est répondu que les agents techniques en assurent l'entretien de façon régulière. Ils y passent beaucoup de temps. Une solution est en cours de recherche pour éliminer les mauvaises herbes et pallier à l'interdiction d'utilisation des produits de traitements.

Il demande également qu'un point d'eau en haut du cimetière soit installé.

Il est répondu que la demande va être étudiée avec les agents techniques.

- Fleurissement communal

Il a été demandé d'installer un banc devant le pèse lettre.

Monsieur le Maire répond que le banc est prévu et informe que le système de l'ancienne bascule va être installé devant le pèse lettre ainsi que la porte et la fenêtre par l'entreprise Degorce.

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les analyses de l'eau de baignade ont toujours été conformes pendant les deux mois d'été. Actuellement, le niveau de l'eau est en baisse, il semble qu'une fuite soit présente au niveau de 3 endroits. L'entreprise Magon doit revenir sur le site bientôt pour faire un sondage.

Des écrevisses de Louisiane sont en nombre important dans le plan d'eau, les pêcheurs peuvent venir les prendre sans problème.

Concernant les jeux pour enfants : la tyrolienne a été renforcée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mlle Laura Giraudeau, surveillante de baignade, qui remercie la commune pour son accueil.

- Vide grenier

Mme Alison McDONAGH demande les disponibilités de chacun afin d'organiser le vide grenier de samedi.

M. Nathalin CLEUET propose d'utiliser des planchas plus pratiques plutôt que des barbecues.

- Pétition

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception d'une pétition en mairie. Il rappelle que les nuisances sonores sont régies par un arrêté préfectoral du 19 juin 2007 qui a été transmis à M. Gwozdz. Ce dernier n'a pas suivi les recommandations du maire.

Il explique aux membres du Conseil Municipal que cet établissement, en infraction avec le code de l'urbanisme, reçoit du public. Il conviendra d'en tenir compte dans le dossier de demande de régularisation.

- Sécurité incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite du SDIS, il semble qu'un poteau incendie soit défectueux. Aucune entreprise privée ne peut se charger de la réparation. Une convention pour la défense incendie pourrait être signée avec Eaux de Vienne pour contrôler tout le système de défense incendie (poteaux et citernes).

- Subvention départementale

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir aux travaux qui pourraient être éligibles à la subvention départementale 2019. Il souhaiterait que le dossier puisse être déposé en début d'année 2019.

Fin de la réunion 23h30